

FICHE N°4**GROUPES DE TRAVAIL SUR LES RECRUTEMENTS INFORMATIQUES**

La maîtrise du système d'information est un objectif stratégique de la DGFIP. Cette orientation majeure réaffirmée dans le Plan Stratégique Informatique implique le fonctionnement optimal des procédures de recrutements au bénéfice de tous les métiers du SSI.

Or, un certain nombre de difficultés concrétisées notamment par une diminution significative des inscriptions aux concours informatiques externes a été relevé depuis quelques années. Ce constat a été souligné par les représentants du personnel lors du GT du 14 février dernier.

Dans ces conditions, il a été décidé la constitution de deux groupes de travail chargé d'une réflexion d'une part, sur les concours informatiques externes et d'autre part, sur les recrutements par examens professionnels et l'articulation entre les deux voies.

Le 1^{er} groupe de travail a été confié à David Guermonprez, AFIP, adjoint au DiSI de Paris-Champagne ; les travaux porteront tout particulièrement sur les questions de communication autour des concours informatiques et engloberont les problématiques de calendrier de ces derniers.

Le 2^{ème} groupe de travail a été confié à Céline Casteleyn, administratrice civile, adjointe au chef de bureau FSUP ; les travaux concerneront les examens professionnels et l'articulation entre les deux modes de recrutement de personnels qualifiés.

1. GT « Concours » : les recrutements informatiques par voie de concours

Constitué à la suite du GT informatique du 06 mars, le groupe de réflexion comprend 15 membres représentant le réseau informatique (un représentant par DISI), le SSI (MGI, FSUP, bureaux métiers) ainsi que l'ENFiP.

Débuté le 2 avril, les premiers travaux s'articulent autour de trois axes :

- éléments statistiques : nombre d'inscrits, nombre de participants aux épreuves, nombre de reçus depuis l'année 2005 pour chacun des concours PSE, analystes et programmeurs, volume des notes éliminatoires délivrées par concours....

- présence de la sphère informatique de la DGFIP dans des opérations de communication : collecte au sein de la sphère informatique des informations sur la participation à des forums, salons ou rencontres sur les métiers de l'informatique et/ou l'emploi, quel que soit l'organisateur (public ou privé). Un recensement similaire sera effectué pour les interventions et rencontres avec les établissements de formation (IUT, écoles d'ingénieurs, universités). Ces éléments seront si possible assortis du nombre de contacts mesurés ou estimés pris à ces occasions. La mission communication sera approchée pour compléter les informations recueillies.

- enquête à destination des nouveaux agents de la sphère informatique : un questionnaire sera adressé aux stagiaires de l'établissement de Toulouse de l'ENFiP et des nouveaux

affectés (< à 24 mois) dans les services afin d'identifier les vecteurs prioritaires d'information ayant conduit les informaticiens à passer un concours DGFIP.

Dans le même temps, un questionnaire pourra être adressé aux contacts pris lors des forum ou des salons. Ce dernier permettrait de disposer d'éléments de connaissance sur les informations attendues par les candidats potentiels pour s'inscrire aux concours informatiques : rémunérations, évolution de carrière, environnements technologiques, conditions de vie quotidienne (horaires, congés...).

L'exploitation et l'analyse des éléments ainsi obtenus permettront d'effectuer les premières propositions. Elles devraient s'articuler autour d'un plan d'actions spécifique susceptible d'améliorer la connaissance et la notoriété des métiers de l'informatique à la DGFIP auprès des différents publics concernés, étudiants ou actifs. Cela passera par la définition de nouveaux supports de communication (utilisation des réseaux sociaux, par exemple).

2. GT « Examens qualifiants » : les recrutements informatiques par voie d'examens qualifiants

Constitué également à l'issue du GT du 6 mars, ce groupe de travail sera constitué de représentants du réseau informatique (DISI), du SSI (MGI, bureau FSUP et bureaux métiers). L'ENFIP sera également associé aux réflexions ainsi que l'IGPDE et le secrétariat général.

A partir des besoins en personnels qualifiés, les travaux porteront sur :

- l'identification des nouveaux viviers potentiels en relançant par exemple les appels à candidature dans le réseau pour aller suivre à l'IGPDE les examens qualifiants d'analyste ou de programmeur ;
- l'adéquation entre la formation dispensée pendant la préparation à l'IGPDE et les épreuves mais également entre le contenu des examens et la réalité des métiers exercés ;
- la mise en place de plans spécifiques d'accompagnement propres (préparation complémentaire, tutorat...) à la sphère informatique pour favoriser les réussites aux examens qualifiants ;
- la pertinence de relancer certains examens professionnels (AAU, notamment).

Enfin, une réflexion sera menée sur l'articulation entre les recrutements par voie de concours et ceux par voie d'examens qualifiants qui peuvent constituer un moyen de promotion en cours de carrière.

L'avancement des travaux sera présenté aux organisations syndicales lors des GT informatiques.